

A propos des publications en accès libre

1. Historique

La '*Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales*' stipule que '*Internet a fondamentalement transformé les réalités matérielles et économique de la diffusion de la connaissance scientifique et du patrimoine culturel [...] Il est de l'intérêt de nos organismes que le nouveau paradigme du libre accès (Open Access en anglais) soit encouragé pour le plus grand profit de la science et de la société. [...] Nos organismes ont pour but de trouver des solutions aptes à soutenir le développement des cadres juridique et financier actuels en vue de faciliter un accès et un usage optimaux*'. Cette déclaration fut signée le 22 octobre 2003 par les présidents de la DFG (Deutsche ForschungsGemeinschaft), du Wissenschaftsrat, du CNRS, de la Max Planck Gesellschaft, de la Fraunhofer Gesellschaft, de l'INSERM, de la Leibniz Gesellschaft, de la Helmholtz Gesellschaft et de l'Academia Europaea, entre autres.

2. Principes

La connaissance n'est pas une marchandise comme l'est un objet matériel. En effet, quand un chercheur donne une idée à un collègue il ne la perd pas, bien au contraire, il y gagne un interlocuteur. En effet, il a alors quelqu'un avec qui il peut discuter son idée et la faire évoluer, en la clarifiant, en la modifiant si nécessaire et en lui trouvant des applications auxquelles il n'aurait pas pensé de lui-même. Cet échange réciproque est au cœur de l'évaluation par les pairs, où il s'agit avant tout de vérifier, de corriger et d'améliorer le contenu des articles avant de les diffuser largement, car ce serait trop grave pour la collectivité de mettre des idées fausses en circulation.

Évaluer les articles des collègues de sa discipline est une partie intégrante et essentielle du travail du chercheur, tout comme la présentation d'exposés lors de séminaires et la rédaction d'articles. C'est la raison pour laquelle les chercheurs ne demandent pas de rétribution supplémentaire quand ils réfèrent des articles ou quand ils participent à des comités éditoriaux. Il serait toutefois souhaitable que ces activités soient mieux reconnues et mises en valeur car, si on les fait consciencieusement, elles nécessitent beaucoup de temps et d'attention.

La recherche publique est financée par les contribuables. Les résultats obtenus devraient leur appartenir et les articles qui présentent ceux-ci devraient leur être accessibles gratuitement dès leur publication. Or aujourd'hui ce n'est pas le cas car les maisons d'édition obligent les chercheurs à leur céder gratuitement leurs droits d'auteur et, s'ils refusent, leur article ne paraît pas. Cette cession des droits d'auteur transfère la propriété des articles de recherche aux maisons d'édition, ce qui leur permet ensuite de revendre ceux-ci aux bibliothèques. En procédant ainsi les maisons d'édition possèdent les textes, les figures et les tableaux de données. Leur objectif est depuis quelques années de lier les articles aux bases de données se rapportant à l'article, ce qui est en principe une bonne chose. Toutefois, le jour où cela sera mis en place, la cession du droit d'auteur donnera aux maisons d'édition également des droits sur les données, droits qu'ils feront valoir en rendant marchand l'échange des données entre chercheurs, ce qui n'est pas la pratique actuelle. Une donnée, tout comme une idée, n'étant pas une marchandise, la collaboration entre chercheurs repose sur l'échange gratuit et réciproque des idées et des données. Les maisons d'édition essaient de s'interposer dans ce processus pour en retirer profit aux dépens des chercheurs, des contribuables et de l'avancée de la science.

3. Définitions

Les publications en accès libre ('Open Access' ou OA) désignent les articles accessibles sous forme électronique et lisibles gratuitement via Internet.

A l'origine les bibliothécaires classaient les publications en accès libre en :

- 'Gold OA' pour les articles publiés dans des journaux disposant d'un comité éditorial qui évalue les articles avant leur publication,
- 'Green OA' pour les articles déposés dans des bases d'archivage juste avant leur soumission à une revue ('preprint').

Les maisons d'édition commerciales, qui pendant des années se sont opposées à ce que les publications soient en accès libre, ont fini par accepter ce nouveau modèle mais en retournant le sens du mot 'accès libre' en leur faveur. Ceci a conduit à des définitions modifiées qui sont devenues d'usage courant actuellement:

- 'Gold OA' correspond aux articles pour lesquels l'auteur doit payer la maison d'édition pour que ceux-ci soient accessibles gratuitement sur Internet après qu'ils ont été acceptés par le comité éditorial ; il s'agit donc de publication à compte d'auteur mais sans que ce dernier puisse profiter des profits retirés par la maison d'édition,
- 'Green OA' permet aux éditeurs de faire payer la lecture des articles mis en ligne pendant une période, dite d'embargo, qui peut aller de 6 mois à deux ans, voire plus, période au-delà de laquelle la lecture devient gratuite.

4. Situation actuelle

Les maisons d'édition font croire aux investisseurs et aux politiciens que ce sont eux qui assurent l'évaluation des articles par les pairs en laissant entendre qu'ils rétribuent les chercheurs pour ce travail, ce qui n'est pas presque jamais le cas. Les éditeurs utilisent cette propagande pour justifier les tarifs exorbitants et les contrats abusifs qu'ils exigent des bibliothèques pour s'abonner aux revues scientifiques.

Les investisseurs et le personnel politique doivent comprendre qu'il est indispensable que les chercheurs puissent développer une troisième voie, beaucoup moins coûteuse que celle de l'auteur-payeur ('Gold OA') et celle du lecteur-payeur ('Green OA'). Elle est appelée 'Diamond OA' et se caractérise par le fait que ni le lecteur ni l'auteur ne doivent payer et que le journal appartient non plus à une maison d'édition mais au comité éditorial de la revue. Celui-ci est un collège de chercheurs dont les membres sont renouvelés régulièrement, qui évaluent les articles gratuitement (comme c'est le cas actuellement), et se chargent de la publication des articles avec l'aide d'unités de service dont le rôle est d'assurer la publication des articles retenus, c'est-à-dire leur indexation (pour qu'ils soient reconnus par les moteurs de recherche) et leur mise en ligne. Le financement des unités de service de publication scientifique est :

- soit pris en charge par les organismes publics de recherche, sur le modèle des centres de calcul ou des réseaux informatiques, tel le réseau national RENATER,
- soit le résultat de l'offre de différents services supplémentaires, tels l'impression papier, la conversion des fichiers dans divers formats pour être stockés sur différents supports (tablettes, téléphones portables), qui seraient légitimement rétribués tout en préservant la gratuité de la lecture en ligne (tel le modèle économique 'Freemium').

5. Propositions

Il existe déjà plusieurs unités de service qui offrent des plates-formes électroniques développées à partir de logiciels libres de droits ('Open Source') et qui accueillent des revues diffusées en accès libre. En France, le CLEO (Centre pour l'Édition Electronique Ouverte, Marseille) regroupe plus de 350 revues de sciences humaines et sociales financées dans le cadre du modèle 'Freemium' (*cleo.cnrs.fr*, *www.openedition.org*). Le Brésil s'est doté de la plate-forme d'édition électronique SCIELO qui est financé par l'état de Sao Paulo et publie plus de 500 revues de différents domaines scientifiques (*scielo.org*). En Allemagne, la Max Planck Gesellschaft (MPG)

offre des services équivalents, en particulier pour l'édition de livres grâce à la plate-forme électronique 'Edition Open Access' (www.edition-open-access.de) et pour la mise en ligne de collections rares grâce à la plate-forme ECHO ('European Cultural Heritage Online', echo.mpiwg-berlin.mpg.de).

Un programme franco-allemand, qui pourrait être fort utile, serait de faire collaborer le CNRS et la MPG ou la DFG pour mettre en place de tels outils au service des chercheurs pour qu'ils prennent en charge eux-mêmes l'édition électronique de leurs articles. Cette troisième voie, appelée 'Diamond OA', vise à faire valoir qu'il n'y a pas que le 'Gold OA' et le 'Green OA' qui soient possibles, comme le prétendent les maisons d'édition. La France et l'Allemagne devraient s'aider mutuellement pour développer le 'Diamond OA', qui permettrait de faire une concurrence crédible au 'Gold OA' et au 'Green OA' qui sont en train de s'imposer en Grande Bretagne et à la Commission Européenne dans le cadre des discussions sur le futur programme-cadre 'Horizon 2020' de financement de la recherche européenne.

Il est important de remarquer que si les revues en accès libre arrivent à s'imposer, les bibliothèques n'auront plus à payer d'abonnements, ni à gérer les restrictions d'accès provenant du caractère marchand des publications, comme c'est le cas actuellement. Les instituts de recherche privés, rattachés aux diverses industries ayant leurs propres laboratoires de recherche, seront les premiers à bénéficier des publications en accès libre car le plus souvent ils n'ont pas une taille suffisante pour pouvoir s'abonner à un grand nombre de revues scientifiques vu les prix pratiqués par les maisons d'édition. La généralisation de la publication en accès libre bénéficiera donc directement à l'industrie. De plus, comme les auteurs garderont la jouissance de leurs droits d'auteur, ils pourront enfin réutiliser leurs propres figures dans différents ouvrages, par exemple à des fins de comparaison des résultats, mais aussi dans des ouvrages destinés aux étudiants.

Il est également souhaitable que des juristes, spécialisés dans la propriété intellectuelle, soient mis à disposition des chercheurs et des institutions de recherche pour les conseiller en ce qui concerne leurs droits. Ceci pourrait, en particulier, permettre aux membres des comités éditoriaux des revues à haut facteur d'impact (par exemple certaines revues qui ont été rachetées par Elsevier, telle *Applied and Computational Harmonic Analysis*) de récupérer leurs titres ainsi que les numéros passés, ceci afin d'éviter d'avoir à créer de nouvelles revues qui mettraient plusieurs années avant de pouvoir retrouver les mêmes facteurs d'impact.

6. Les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences de Paris pourraient être publiés en 'Diamond OA'

Ce serait une excellente publicité pour l'Académie des Sciences de Paris que ses Comptes-Rendus (CRAS) soient publiés en 'Diamond OA'. En effet, ce serait la première académie à le faire, et cela donnerait aux CRAS une nouvelle envergure. En effet, s'il n'y a pas de frais de publication à payer et si les articles sont mis en accès libre dès qu'ils ont été acceptés par le comité de lecture, nombre de chercheurs ayant perdu l'habitude de publier dans cette revue le feraient à nouveau. Les CRAS sont actuellement publiés par Elsevier mais nombre d'académiciens ne sont pas satisfaits de cette situation. Toutefois, comme l'Académie possède le titre de la revue, il devrait être assez facile de mettre fin à son contrat avec Elsevier et poursuivre la publication des CRAS selon un modèle 'Diamond OA' de publication en accès libre.

7. Personnes impliquées dans l'édition électronique

Marin Dacos et Pierre Mounier, CLEO, Marseille,
Jürgen Renn, Urs Schoepflin et Simone Rieger, Edition Open Access et ECHO,
Max Planck Institut für Geschichte Wissenschaft, Berlin,
Frank Sander, Max Planck Digital Library, München,
Serge Bauin, Direction de l'Information Scientifique et Technique, CNRS, Paris,
Laurent Romary, INRIA, Roquencourt.

Références

- Avis pour le Comité d'Ethique du CNRS sur «*Les relations entre les chercheurs et les maisons d'édition scientifique*», 27 juin 2011. Ce texte est téléchargeable à partir de http://wavelets.ens.fr/BOYCOTT_ELSEVIER/RECOMMENDATION.
- «The cost of knowledge», déclaration signée par 34 mathématiciens, 13 février 2012. Ce texte est téléchargeable à partir de <http://thecostofknowledge.com> ou de http://wavelets.ens.fr/BOYCOTT_ELSEVIER/DECLARATIONS.

Paris, 29 juin 2012

Marie FARGE,
LMD-CNRS, École Normale Supérieure,
farge@lmd.ens.fr